

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADMISSIONS

Les inscriptions s'effectuent au secrétariat de l'école de musique, début septembre et au cours de l'année scolaire sans limite d'âge.

TARIFS

Cotisation annuelle par adhérent : 30 €

Les tarifs détaillés sont sur : www.emff.asso.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE FONTENAY-LE-FLEURY

Maison des associations
5 rue Jean Jaurès
78330 Fontenay-le-Fleury
01 34 60 30 97
www.emff.asso.fr
emff78@gmail.com

Secrétariat ouvert au public

Lundi : de 15h à 18h
Mercredi : de 15h à 18h
Jeudi : de 15h à 18h
Vendredi : de 15h à 18h



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération
6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Culture . . . | . . .

ÉCOLE DE MUSIQUE DE FONTENAY-LE-FLEURY

2022 - 2023

VersaillesGrandParc.fr



PRÉSENTATION

L'école de musique de Fontenay-le-Fleury est un lieu de vie où se retrouvent des personnes de tous niveaux et de tout âge, motivées par le désir d'apprendre.

L'équipe pédagogique est là pour leur dispenser un enseignement de qualité permettant à certains de se diriger vers une carrière professionnelle, et, pour la majorité d'entre eux, d'acquérir un niveau solide, de progresser, de s'épanouir dans cette discipline exigeante qu'est la musique à l'intérieur des différentes formations de l'école, et de poursuivre, à l'extérieur, dans d'autres formations, leur parcours de musicien amateur.

AUDITIONS ET CONCERTS

La pratique du décroisement et de l'interdisciplinarité permet aux élèves d'avoir une approche vaste de plusieurs genres de musique.

Les auditions se tiennent dans le cadre de l'école (une par trimestre au minimum). Les concerts, au nombre d'une dizaine par an, se situent en dehors de l'école (théâtres, églises, résidences de personnes âgées...). Ils sont organisés par l'école ou dans le cadre du partenariat avec la ville de Fontenay (carnaval, fête de la Saint-Jean) ou en collaboration avec d'autres associations, et font intervenir les instrumentistes et les élèves de chant, les chœurs adultes et enfants, l'orchestre des petits et grand élèves de l'Ecole.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

COURS INDIVIDUELS
Batterie
Chant
Clarinette
Flûte à bec
Flûte traversière
Guitare classique
Guitare acoustique
Guitare électrique
Guitare basse
Piano
Saxophone
Trompette
Violon
Violoncelle
COURS COLLECTIFS
Ateliers Pop-rock
Atelier lyrique
Chorale adultes
Chorale enfants
Ensemble de cordes
Ensemble de guitares
Eveil musical (enfants)
Formation Musicale (enfants, ados, adultes)
Musique de chambre

CYCLES ET ENSEIGNEMENTS

L'école enseigne la pratique musicale aux enfants, aux adolescents et aux adultes. Les méthodes s'adaptent à tous âges. Les études sont organisées en cursus, c'est-à-dire en une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. À l'intérieur du cursus, on distingue 3 cycles avec chacun leurs modalités d'évaluation. À partir du cycle 2, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours en cursus plus souple, en modules, encadré par des évaluations. Des parcours personnalisés pour les adultes sont également proposés.

ÉVEIL

L'éveil Musical est un cours collectif dédié aux enfants entre 4 et 5 ans (moyenne et grande section de maternelle). Leur enseignement porte sur la formation de l'oreille par la pratique d'instruments à percussion et par le chant. Cette approche permet l'acquisition des termes musicaux et la connaissance des notes, à travers une démarche ludique.

ENSEIGNEMENT DE L'INSTRUMENT

L'école enseigne les instruments en cours individuels. Ces cours suivent majoritairement une approche classique pour la technique, bien que le répertoire soit éclectique (classique, traditionnel, jazz et rock).

FORMATION MUSICALE

La formation musicale est obligatoire pour les enfants à partir du CP et pendant 7 ans au minimum jusqu'à la deuxième année du cycle 2.

Les 5 premières années suivent un schéma classique. Les élèves poursuivent les 2 dernières années avec leurs instruments pour perfectionner la technique du déchiffrage et appliquer les connaissances théoriques.

Notre école propose également des cours de formation musicale pour les élèves suivant un cursus études et danse (CDE).

EXAMENS

Des examens internes à l'école sont obligatoires chaque année. Les élèves sont également présentés aux examens départementaux de l'UCEM (Union des Conservatoires) en milieu de cycle 2, fin de cycle 2 et cycle 3.

PRATIQUE COLLECTIVE

Les enfants sont très tôt intégrés à des ensembles (cordes, flûtes, guitares et chorale), afin que leur enseignement particulier soit complété par une pratique collective.

ADULTES

L'école de musique de Fontenay enseigne les mêmes instruments aux adultes, en cours individuels et en pratique collective au sein des ateliers. Aucun examen n'est obligatoire pour les adultes. Néanmoins, certains d'entre eux se présentent aux examens internes et départementaux.

